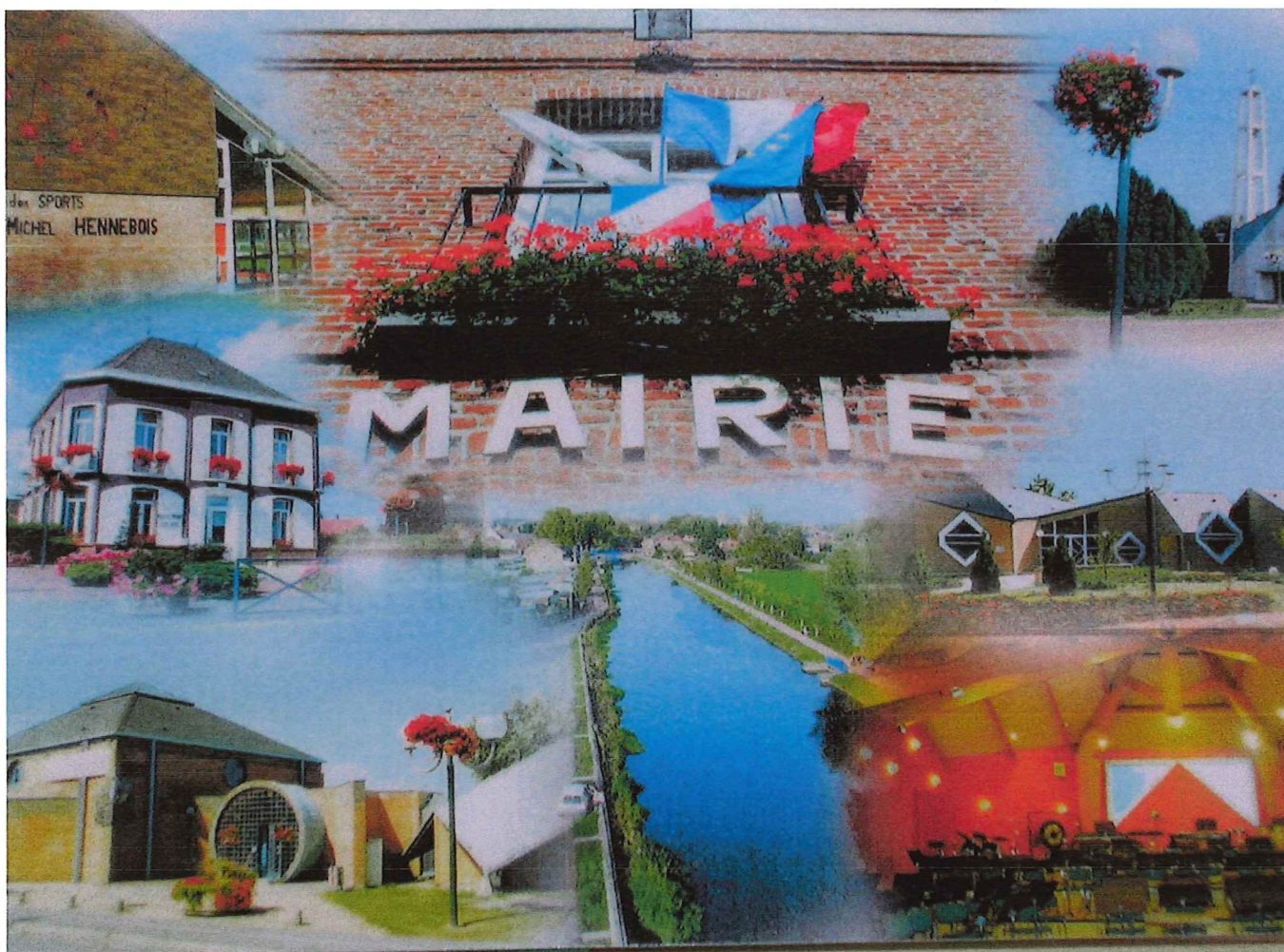


# Procès - Verbal



## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni salle des Mariages, sur la convocation adressée par Monsieur le Maire le 28 février 2023, conformément à l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales.

***Conseil municipal de LAMBRES-LEZ-DOUAI (29 Membres)***

**L'assemblée accepte que la séance soit enregistrée.**

**Membres présents :**

**M. GOULOIS** Bernard, Maire – **Mme SANCHEZ** Caroline – **M. GOEMINNE** Thierry – **Mme JUDE** Elisabeth – **M. WOSKALO** Christophe – **M. GUENEZ** Frédéric - **Mme KRZYKALA** Peggy – **M. POL** Christian – **M. WATTIAUX** Bernard – **M. BLASSEL** Serge – **Mme HOGUET** Marie-José **Mme AUBERT** Emmanuelle – **Mme BONHOMME** Thérèse – **M. BELFER** Alain – **M. ROBILLIART** Frédéric — **Mme HAMEG** Sylvie (arrivée à 19h15) - **Mme DULIEU** Nadège – **M. BRILLON VERDIER** Olivier – **Mme DELPIERRE** Marie-Claire — **M BRICOUT** Nicolas - **Mme DUEZ** Juliette - **M. DOUTRELANT** Christophe - **M WILLEMOT** Xavier - **M. CZUPRYNA** Yaël à partir de 19h35

---

**Membres excusés et représentés :** **Mme HUREZ BEAUCHAMPS** Caroline (pouvoir à Mme SANCHEZ) - **Mme BONNEAU** Aurore (pouvoir à M POL) – **Mme OBAA ABENA** Rose (pouvoir à M WOSKALO)

**Membres excusés :**

**Membres absents :** **Mme BOCQUILLION** Nathalie - **M SAMAIN** Etienne

**Secrétaire de séance :** Serge BLASSEL

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SEANCE**

*Mme Caroline GALLO, Directrice générale des services*

*Mme Nathalie BRISSEZ, Assistante en charge du Conseil municipal*

-----

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 14 décembre 2022, n'appelle pas d'observation. Il est approuvé à l'unanimité.*

Le Maire invite les membres du Conseil municipal à signer le registre des délibérations

## **I – Décisions directes (prise en vertu des délégations attribuées à Monsieur le Maire et des articles L. 2122-22 et L. 2122-23)**

### **1- Animateur ALSH – tarification de la restauration, situation particulière**

Lors de l'ALSH de l'été dernier, une animatrice souffrant d'allergie alimentaire a apporté son repas.

Il a été décidé afin d'être juste vis-à-vis de cette situation par rapport aux autres animateurs qui ne paient pas de restauration, d'effectuer un remboursement à l'intéressée sur la base de 50% du tarif du repas de restauration scolaire d'un enfant Lambrésien.

Cette situation sera appliquée à chaque fois que la situation se présentera.

### **2- Coût du repas des enfants hors fonctionnement normal des RS**

Lors d'une situation telle que nous l'avons connu lors de la dernière grève, avec un nombre d'agents important absent, les enfants n'ont pas bénéficié du repas habituel.

Il leur a été demandé d'apporter une restauration froide prise au RS qui a fourni des desserts, pain...

Dans cette situation, il ne peut pas être appliqué le coût normal du repas. Il a donc été appliqué une tarification égale à 50 % du tarif du repas de restauration scolaire.

### **3- Prorogation du marché public restauration scolaire**

Le marché de restauration scolaire n'a pas été relancé à l'été 2022 comme il l'aurait dû alors qu'il arrivait à son terme le 31/12/2022.

Chaque prestataire (6 au total) a été contacté individuellement afin de demander une prorogation pour l'année 2023.

Cette demande a été validée par chacun d'entre eux, ce qui permettra de relancer le marché cette année. Pour information, les matières premières subissent une inflation située entre 4 et 6 %.

### **4- Prorogation du marché public concernant les copieurs**

Le marché concernant les copieurs n'a pas été relancé à l'été 2022 comme il l'aurait dû alors qu'il arrivait à son terme le 31/12/2022.

Le prestataire actuel – Sté Ricoh – a été contacté afin de proroger le marché en 2023. Cela a été accepté pour 8 copieurs jusque fin septembre 2023.

Pour 3 copieurs : mairie, CCAS et école Galliéni, un remplacement devait être prévu dès à présent, les 3 machines sortant du parc de Ricoh.

Un contrat de 36 mois a été refait pour ces 3 machines qui seront changées dans les prochains jours.

### **5- Changement de logiciel comptable et paie**

La mairie avait jusqu'à présent ses logiciels comptable et paie chez JVS.

Suite à plusieurs dysfonctionnements techniques et suivi pas forcément optimal, des contacts ont été pris auprès de plusieurs prestataires.

Le choix s'est porté sur COSOLUCE. En plus de la paie et de la comptabilité, une application RH a également été retenue. Ces modifications sont en cours notamment pour la récupération de nos données auprès de JVS.

### **6- Vacation formateur policiers municipaux**

L'armement des agents de police municipale nécessite une formation réglementaire à raison de 4 séances par an dispensées par un formateur agréé qui intervient sur vacation.

Cette formation concerne l'utilisation du bâton de défense et les techniques professionnelles d'intervention.

Coût par séance : 180 €.

## 7- Subventions demandées dans le cadre du marché de rénovation énergétique des bâtiments communaux

Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux et du marché passé avec Dalkia, les subventions suivantes ont été demandées :

### -DSIL

Dossier 1 (mairie et salles des fêtes) : 40 % sur un montant de 2 020 610 € HT

Dossier 2 (autres bâtiments) : 40 % sur un montant de 981 091 € HT

### -DETR

Dossier 1 (mairie et salles des fêtes) : 20 % sur un montant de 2 020 610 € HT

Dossier 2 (autres bâtiments) : 20 % sur un montant de 981 091 € HT

### -DEPARTEMENT

En cours de dépôt : 20 %

Dossier 1 : mairie et salle des fêtes pour sur un montant de 2 020 610 € HT

Dossier 2 : autres bâtiments sur un montant de 981 091 € HT.

### Echanges

**T Goéminne** : un accompagnement politique peut être utile sur un tel projet qui est hors du commun pour une mairie de notre taille.

**Maire** : cela a été fait auprès du Sous-préfet

Région pas de dossier engagé mais C Hubrez sera informée de ce dossier.

Département : le Président du département sera sollicité ainsi que notre conseillère départementale, C Sanchez.

**C Sanchez** : à quel moment aurons-nous un retour concernant les subventions ?

**Maire** : Etat : vers avril/mai – Département : vers l'été.

**C Sanchez** : concernant la réunion demandée à plusieurs reprises avec Dalkia, où en est-on ?

**Maire** : dès que tout sera calé sur le dossier PRO, la réunion sera programmée

**P Krzykala** : la réunion se tiendra-t-elle avant le début des travaux ?

**Maire** : oui avant travaux.

**T Goéminne** : Dalkia n'a pas semblé prêt pour les travaux parce qu'il pensait que le projet était décalé.

**Maire** : Dalkia doit nous confirmer le planning des travaux qui devraient commencer à la 2<sup>ème</sup> quinzaine de mai.

Période tendue au niveau des entreprises – Le coût des matériaux sera probablement revu (ex : Sté Moretti)

**Maire** : sur le coût des matériaux, nous sommes en attente d'information.

**C Woskalo** : il était souhaité que le coût bâtiment par bâtiment soit connu rapidement – la géothermie est une solution écologique qui permet de faire des économies mais j'ai toujours des réserves concernant l'isolation de la mairie.

D'autre part, si les financements ne sont pas ceux prévus ? le budget 2023 a été construit tenant compte des financements demandés sans être certain de ce qui sera attribué. Quel moyen a-t-on ?

**Maire** : il ne faut pas tomber en dessous de 30% - Tous les partenaires étaient emballés, lors d'échanges sur le projet en 2021 et début 2022. Le projet était novateur et pouvait servir d'exemple pour d'autres communes.

**T Goéminne** : aujourd'hui le budget est tendu. Au regard de celui-ci est-on certain d'avoir du financement pour savoir où l'on va ? Les banques sont dans la restriction.

**Maire** : des financeurs vont être sollicités – La Banque des territoires était dans le projet au départ, elle sera de nouveau consultée.

**P Krzykala** : si nous n'avons aucun financement ?

**Maire** : sans financement, on ne peut pas tenir le projet.

**C Sanchez** : tenant compte des diverses crises, y-a-t-il eu des clauses insérées au marché donnant la possibilité d'interrompre la démarche sans frais ?

**T Goéminne** : si le marché n'était pas honoré, il y aurait forcément des frais divers notamment d'ingénierie.

**Maire** : pour information, si les travaux ont lieu cette année, une économie de 70 000€ sera déjà effective en fin d'année.

Décaler est toujours possible mais serait non positif sur nos consommations.

Le risque zéro n'existe pas – La commune est très bien accompagnée par Ferest.

**T Goéminne** : dommage qu'il n'y ait pas eu davantage de collègues du CM engagés dans le projet. Regret de ce manque de communication.

**Maire** : AMO bien investi – sur le volet technique, il n'y a pas de compétence au sein de la mairie, donc rôle de l'AMO primordial avant celui des élus.

**C Woskalo** : la communication auprès de la population est très importante. Le point précis de la consommation suite à l'extinction de l' EP est à faire.

**T Goéminne** : SCOT bien impliqué au début du projet mais moins maintenant.

**Maire** : beaucoup de changement ces derniers temps au sein des techniciens du SCOT. Ils restent néanmoins en lien avec Ferest.

Une large communication sera faite – notre compte client Dalkia permet d'avoir accès à la consommation bâtiment par bâtiment.

**T Goéminne** : Dalkia a pris en main toute la partie chauffe qui maîtrise déjà les bâtiments notamment au niveau programmation.

**C Woskalo** : problème constaté sur chaufferie de la salle des sports.

**Maire** : concerné par 2<sup>ème</sup> phase.

**C Woskalo** : Qu'en est-il de Salengro ?

**Maire** : option levée tenant compte du projet d'école.

**C Sanchez** : le coût de l'étude concernant ce projet est-il bien prévu au budget ?

**Maire** : prévu au budget

**C Sanchez** : la réunion avec Dalkia est nécessaire avant le vote du budget + Information de la population et des agents

## 19h35 : Arrivée de Yael CZUPRYNA

### 8- Délégation de signature

Afin de régulariser les signatures et fluidifier l'organisation des services, les délégations de signature suivantes ont été attribuées ou revues :

- Etat civil

Les agents de l'état civil signaient jusqu'à présent les bons de commande de gerbes ou bouquets de fleurs sans délégation.

Afin de régulariser cette situation, un arrêté de délégation de signature a été pris pour chaque agent à hauteur de 100 €.

- ST

La délégation prise fin 2021 concernant la responsable des services techniques n'était pas conforme.

Son arrêté a été abrogé et la délégation suivante a été donnée tenant compte de la nouvelle organisation du service :

- o Responsable administrative du service : 250 €
- o Responsable de la maintenance et de la gestion des bâtiments : 250 €.

### 9- Adhésion au groupement de commandes de Douaisis-agglo pour l'entretien des réseaux d'eaux usées et pluviales des bassins et des ouvrages annexes

Début 2022, la commune a fait le choix d'entrer dans le marché repris ci-dessus porté par Douaisis-agglo, au même titre que 8 autres communes.

A ce jour, Douaisis-agglo est à la phase de signature de la convention avec chaque commune et doit pour cela avoir la délibération s'y rapportant.

Pour information, ce marché concerne :

- Les bacs dégraisseurs pour les 2 restaurants et la salle des fêtes
- Les fosses septiques du site Salengro et D Papin
- Le poste de relevage du stade
- Le séparateur d'hydrocarbure des ST.

### 10- Nomination d'un agent de prévention

Les services municipaux ne disposaient plus d'agent de prévention alors que cela est obligatoire. Des échanges sont en cours avec le centre de gestion à cet effet.

L'agent qui est nommé est Bruno GEISSE. Il partira en formation obligatoire prochainement et sera rattaché directement sur cette mission à la DG.

Son bureau est au ST.

A l'issue de sa formation, un arrêté de nomination sera pris.

### 11- Ludothèque : tarif des séances d'éveil musical

L'atelier d'éveil musical a débuté le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Le tarif des séances d'éveil musical est fixé à 17€ par session de 14 séances.

Cette activité relevant de la ludothèque, les inscrits devront être adhérents de celle-ci.

Pour rappel, l'adhésion à la ludothèque est

- Pour les familles Lambresiennes : gratuite
- Ecoles primaires de la ville, ainsi que pour les autres structures de la ville : MJC, crèche : gratuite
- Extérieurs : 20 €/an
- Structures extérieures à la ville : (ex : IME, ITEP...) 20 €/an.

*Points actés avec échanges concernant le point 7.*

## II – Ressources humaines / fonctionnement des services

### 1- Tableau des effectifs – Actualisation 2023

Le tableau des effectifs évoluera de la façon suivante, dans le courant de l'année :

- 1 nomination d'agent de maîtrise suite à examen professionnel
- 1 nomination en tant que rédacteur suite à examen professionnel
- Recrutement de 2 voire 3 contractuels (adjoint technique) en remplacement des départs en retraite qui seront affectés au service technique (2 espaces verts – 1 maintenance)
- Création du poste de délivrance des titres
- 1 recrutement en remplacement du départ de l'agent en charge de l'évènementiel, si cela s'avère nécessaire.

#### *Echanges*

**C Sanchez :** le poste pour la délivrance des titres a-t-il été proposé en interne ?

*En interne un agent pouvait être intéressé.*

**DGS :** poste ouvert à un contractuel sur une base de 20 heures/semaine. Sauf à perdre son statut de fonctionnaire, un titulaire ne peut pas postuler.

*Si le dispositif ne fonctionnait pas à Lambres, le poste serait retiré par les services de l'Etat et mis dans une autre commune.*

*L'agent en question a reçu un mail pour expliquer pourquoi le poste n'était pas proposé à des titulaires. Les mouvements internes d'un service à l'autre, ne provoqueront pas forcément des remplacements. Donc nécessité, d'avoir une vision managériale large afin de ne pas pénaliser un service avec le départ d'un agent.*

**C Sanchez :** Qu'en est-il du poste d'agent en évènementiel, y-a-t-il une fiche de poste ?

**DGS :** oui une fiche de poste a été faite et publiée sur le site de la bourse de l'emploi territorial – en interne, les agents en ont été prévenus en CODIR. Ce poste sera effectivement pourvu si cela s'avère nécessaire. Ce qui a poussé l'agent qui venait d'être recruté, à partir, a laissé des « traces » au sein du personnel. Une vigilance particulière sera faite s'il y avait nouveau recrutement. Afin de ne pas laisser l'agent seul sur ce type de poste, stressant et qui nécessite une grande disponibilité, ce dernier a été volontairement intégré au service communication et développement durable.

**T Goéminne :** on pourrait limiter les recrutements en service technique et prendre essentiellement des entreprises extérieures.

**DGS :** d'une part, le nombre d'espaces à entretenir est très important par rapport au nombre d'agents dans le service. D'autre part, il ne s'agit pas de nouveaux recrutements mais de remplacement de départs en retraite (sachant que tous les départs en retraite de ces dernières années n'ont pas été remplacés).

*Si les agents sont bien formés, ils pourront assurer davantage d'interventions ce qui permettra de faire une économie par rapport aux entreprises.*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, votent POUR l'actualisation du tableau des effectifs.*

## III – Finances/Etat civil

### 1- Cotisation villes et villages fleuris

Par mail du 25 janvier dernier, les services ont réceptionné du centre national des villes et villages fleuris, l'appel à cotisation 2023.

Montant 2023 : 225 euros. Prévu au budget 2023.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, votent POUR le paiement de la cotisation 2023 telle que reprise ci-dessus.*

## 2- Accord de principe pour l'engagement des dépenses d'investissement

Comme chaque année, un accord de principe doit être donné par le CM afin d'engager les dépenses à hauteur du quart des investissements prévisionnels de l'année.

Pour 2023, le montant maximum de l'autorisation budgétaire sera de **606 727,25** tenant compte du montant total des dépenses réelles d'investissement au budget de l'exercice 2022 (hors remboursement du capital des emprunts) soit **2 426 909**.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, votent POUR l'engagement de principe des dépenses d'investissement pour l'année 2023, tel que repris ci-dessus.*

## 3- Taxe locale sur la publicité extérieure – Année 2024

L'article L2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2023 s'élève à 6 % (source INSEE).

Par délibération en date du 18 octobre 2017, la commune a décidé d'appliquer le tarif maximal de 20 euros tel que prévu par l'article L2333-10 du CGCT pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un établissement de coopération intercommunale dont la population est égale ou supérieure à 50 000 habitants.

Le tarif maximal prévus à l'article L2333-10 du CGCT s'élèvent pour 2024 à **23.30 euros** pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI dont la population est égale ou supérieure à 50 000 habitants. Ce tarif maximal fait l'objet de coefficients multiplicateurs conformément à l'article L2333-9 du CGCT.

Les tarifs applicables pour 2024 par m<sup>2</sup> et par an seraient les suivants :

Type de supports publicitaires	2023 Tarif en euros	2024 Tarif en euros
Enseignes dont la somme des superficies est comprise entre 7 et 12 m <sup>2</sup>	22	23.30
Enseignes dont la somme des superficies est comprise entre 12 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup>	44	46.60
Enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 50 m <sup>2</sup>	88	93.20
Dispositifs publicitaires et préenseignes d'une superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup> (affichage non numérique)	22	23.30
Dispositifs publicitaires et préenseignes d'une superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup> (affichage non numérique)	44	46.60
Dispositifs publicitaires et préenseignes d'une superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup> (affichage numérique)	66	69.90
Dispositifs publicitaires et préenseignes d'une superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup> (affichage numérique)	132	139.80

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'appliquer les tarifs réactualisés dans les conditions sus-indiquées ;
- Les recettes en résultant seront inscrites au budget communal, fonction 01, nature 7368.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, votent POUR les tarifs repris ci-dessus concernant la TLPE.*

#### **4- Acquisition maison située 28 Rue Pasteur**

L'immeuble n°28 rue Pasteur cadastré section AH 59 et AH 60 d'une contenance de 1134 m<sup>2</sup> comprend une maison d'habitation aujourd'hui inoccupée dont les travaux de rénovation entrepris par les propriétaires sont inachevés.

Ces terrains ont été classés en emplacement réservé au plan local d'urbanisme dès 2015.

Le projet municipal est l'aménagement d'une aire de stationnement à proximité immédiate du Pavillon de la Nature, bâtiment municipal destiné à accueillir le public pour diverses manifestations. L'aménagement de cette aire de stationnement permettra ainsi de désengorger la rue Pasteur en stationnement et de sécuriser les abords du bâtiment.

L'actuelle maison située sur ce terrain a donc vocation à être démolie.

Le bien a été évalué par les services du Domaine à 125 000 euros avec une marge d'appréciation de +/- 15%. L'estimation notariale a porté la valeur du bien entre 150 000 et 160 000 euros.

Après plusieurs années de négociation et compte tenu de l'emplacement stratégique du bien, une proposition de prix à 160 000 euros (au lieu de 215 000 euros proposés initialement par les propriétaires) a été acceptée.

Il est précisé que les propriétaires se réservent le droit de récupérer les matériaux et matériel composant l'immeuble.

*C Woskalo : ok pour que les propriétaires récupèrent les matériaux y compris ceux avec éventuellement de l'amiante ?*

*Somme provisionnée au budget – Mais tenant compte des restrictions à mettre en place cette année, la mairie achetant pour faire un parking, peut-on reporter l'opération ?*

*C Sanchez : quel est le coût de démolition de la maison ?*

*T Goéminne : 10 à 15 000 €*

*C Sanchez : prévision du coût d'achat et du coût de réfection à prendre en compte dans un budget déjà contraint.*

*T Goéminne : mairie est allée 2 fois en juridiction pour ce dossier – achat doit être finalisé.*

*Il y aura également un poteau électrique à évacuer, le prévoir dans l'ensemble des travaux.*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, votent POUR l'achat de la maison située 28 Rue Pasteur, à hauteur de 160 000 €.*

#### **5- Coût emplacement marchands ambulants et foodtruck modification**

Au regard de la situation économique de certains marchands ambulants et du coût appliqué dans les autres communes concernant la redevance d'occupation de la voie publique, il est proposé de revoir à la baisse le montant de la redevance voté le 14 décembre dernier qui s'élevait à

- 1.40 € du mètre linéaire sans électricité
- 2.00 € du mètre linéaire avec électricité

Le but est essentiellement de fidéliser les marchands et rendre un service à la population.

Le syndicat des marchands ambulants préconise les montants suivants :

- 0.80 € du mètre linéaire sans électricité
- 1.00 € du mètre linéaire avec électricité.

*T Goéminne : le nombre de demandes pour occuper une place sur notre marché est de plus en plus important. Un point a été fait sur les tarifs appliqués par plusieurs communes. Nous ne cherchons pas à faire des bénéfices mais à valoriser notre marché.*

*Convention mise en place – Un point sera à revoir : les bacs à déchets : actuellement, mise à disposition des commerçants de poubelles à déchets – le coût pour la commune est important. Nous préconisons donc que les commerçants reprennent leurs déchets.*

*Bientôt un commerçant de vêtements va s'installer. A cet effet, les commerçants sédentaires de la commune ont été rencontrés – bonne communication.*

*E Aubert : il y a déjà eu par le passé des commerçants de prêt à porter qui ne sont pas restés longtemps.*



**T Goéminne** : avant il s'agissait de vêtements de seconde main, mais aujourd'hui il s'agit de commerce direct de vêtements.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, votent POUR la révision du coût de redevance telle que reprise ci-dessus.*

## **6- Rapport d'orientation budgétaire 2023 (document ci-joint)**

Contexte réglementaire rappelé par M le Maire et bilan présenté.

Si aucun ajustement n'est fait sur les lignes budgétaires, déficit de - 400 000 à - 500 000 €

Il est impératif de réduire les dépenses générales pour améliorer le résultat.

À la suite des observations des membres présents au pré-conseil : proposition budgétaire retravaillée pour viser à assurer l'équilibre budgétaire nécessaire de clôture.

Chaque ligne a fait l'objet d'une réduction forfaitaire dans un premier temps.

Les demandes des services ont été revues à la baisse.

Sans travaux de rénovation énergétique au sein des bâtiments, la consommation continuera à augmenter. La projection faite, après travaux amène à penser que 70 000 € seront économisés sur la consommation 2022.

Cette économie sera également à reporter les années suivantes pour atteindre 442 000 € à l'horizon 2025

### **Echanges**

**S Hameg**: attention à ne pas pénaliser les enfants et donc maintenir une provision suffisante pour les activités les concernant.

**Maire** : le volet jeunesse et aînés est important au niveau communal. Toutes les lignes seront impactées mais à voir en interne, comment en préserver certaines comme celle dédiée à la jeunesse.

Les activités des aînés relèvent du CCAS. La subvention versée au CCAS sera revue à la baisse comme toutes les subventions versées cette année.

**C Sanchez / F Guenez** : les adjoints n'ont pas été consultés suffisamment en amont sur les lignes budgétaires retravaillées. – auraient dû faire l'objet d'un BM spécifique.

**Maire** : le budget a été construit progressivement, avec des échanges réguliers avec les services et l'adjoint aux finances. Le souhait était de présenter aux membres du conseil municipal une base de travail pour pouvoir en discuter en pré-conseil et en conseil.

**C Sanchez** : auparavant, une liste était proposée par les adjoints et le travail se faisait en BM

**Maire** : l'échéance approchant, les tableaux n'ont pas été travaillés en BM mais en pré-conseil pour échanger avec le maximum de conseillers.

**C Sanchez** : en pré-conseil, il est trop tard pour présenter les chiffres.

**T Goéminne** : avec la situation tendue que l'on connaît, on aurait dû en parler plus tôt.

**C Sanchez** : les choix doivent se faire aussi entre les adjoints et les commissions.

Personnellement, je suis contre l'augmentation de la TFB

Le ROB ne montre pas le côté investissement des élus.

**Maire** : Il fallait construire une base de travail qui proposait des chiffres et qui est maintenant dans l'échange pour arriver au vote du CM budgétaire

A la suite du pré-conseil :

Proposition de + 3% hausse restauration scolaire + périscolaire

Taxe foncière : hausse au départ de 5% diminué à 3% pour une période allant de 2022 à 2025. Sera revue à la baisse à compter de 2026.

**T Goéminne** : Ne peut-on pas envisager une ligne de trésorerie bancaire ? quitte à reculer le projet de performance énergétique.

Si augmentation de la Taxe foncière, attention à la réaction des entreprises.

**DGS** : à ce jour, budget fragile pour avoir une ligne de trésorerie.

**C Sanchez** : avoir un retour sur le budget a été demandé régulièrement à M le maire.

**Maire** : une projection du calcul de + 3% de la taxe foncière permettrait un gain de + 210 000 €. Cette disposition serait prise sur 3 ans de 2022 à 2025.

**Maire** : même si le projet de rénovation énergétique n'est pas fait cette année, cela n'aura aucun impact sur le budget fragilisé de cette année avec toutes les hausses que les communes connaissent.

Aucune incidence en 2023.

Entend bien le problème du manque de communication au sein du BM, même si le budget a été construite avec l'adjoint aux finances mais cela ne retire pas le problème d'équilibre nécessaire du budget.

**S Hameg** : pourquoi les adjoints n'étaient-ils pas informés des difficultés ?

**Maire** : les adjoints étaient informés. Il a très vite été évoqué les problèmes du coût de l'énergie avec l'extinction de l'EP, la diminution du budget alloué au marché de Noël...

**C Sanchez** : les adjoints comprennent qu'il y a des choix à faire, c'est évident, mais les échanges doivent avoir lieu avec tous les adjoints, autour d'une table.

**A Belfer** : dans une commune, le plus gros poste est celui des charges de personnel. Il faudra peut-être prévoir une marge de manœuvre.

**C Woskalo** : l'investissement concernant la rénovation énergétique (prêt) risque de bloquer d'autres investissements. Exemples : rénovation des cours de tennis - Parking après l'achat de la maison Rue Pasteur.

**Maire** : En 2026, les ressources prévisionnelles d'ENvision vont rééquilibrer le budget.

**P Krzykala** : que fait-on si la situation continue à se dégrader ?

**Maire** : il faut réagir maintenant en ajustant le budget aux priorités. Si nous ne faisons rien, nous serons dans le rouge.

**J Duez** : Pour donner un signal fort à la population et aux agents, les élus peuvent contribuer à l'effort et voir leurs indemnités revues à la baisse.

**C Sanchez** : il faudrait commencer par récupérer les indemnités de ceux que l'on ne voit jamais.

**Maire** : la démarche pourrait être générale.

**A Belfer** : d'ici le CM budgétaire, y aura-t-il une information faite auprès des adjoints et des conseillers ?

**F Guenez** : nécessité de fixer rapidement un bureau pour échanger sur le budget.

**Maire** : pour information, la commission finances est très faible en nombre de conseillers (4 personnes) – A revoir.

**E Aubert** : il y a eu des ressources ces dernières années notamment au niveau des entreprises et néanmoins soucis financiers ?

Pendant la période Covid, les communes n'ont pas eu d'activités, des économies ont pu être faites.

**Maire** : un déficit budgétaire existe depuis 2017 qui impacte toujours le budget général de la collectivité. Il faut en tenir compte et ne pas être aveugles.

Une communication importante sera faite pour bien expliquer à la population les dispositions qui seront prises.

**E Jude** : les aînés ont vécu un moment difficile pendant le Covid. Aujourd'hui, ils seront déçus si des événements ne sont pas tenus.

**Maire** : si on augmente les taxes mais que l'on fait des fêtes, cela n'est pas cohérent et va être mal perçu par la population.

De nouveaux documents vont être envoyés à chaque conseiller afin d'échanger au prochain BM.

*Après les divers échanges, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité valide que le rapport d'orientation budgétaire leur a été présenté pour l'année 2023.*

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**N Bricout** : auparavant les comptes-rendus des bureaux municipaux étaient envoyés à tous les conseillers, ce n'est plus le cas depuis plus 1 an, il serait intéressant de les recevoir à nouveau.

**Maire** : cela va être vu.

**C Sanchez** : Qu'en est-il des câbles électriques de la Rue du Maréchal Leclerc ? Où en est-on avec Enedis ?

**DGS** : Enedis a été relancé. Si pas de retour d'ici une dizaine de jours, une mise en demeure sera faite.

**La séance est levée à 21h55.**

Le Maire

Bernard GOULOIS

Le Secrétaire de séance,

Serge BLASSEL